

INSTALLATION DE PIGEONNIERS CONTRACEPTIFS

Le pigeon est un oiseau courant dans le milieu urbain. Toutefois, sa prolifération peut devenir trop importante et nuisible : entre les fientes qui dégradent certaines zones/rues ou le développement de maladies dont il est porteur.

Son statut est toutefois particulier puisqu'il fait partie des animaux dit sauvages et n'est donc la propriété de personne. Cependant les lieux où il niche rendent les propriétaires des bâtiments à ce titre, responsables des dégâts occasionnés par la surpopulation.

Pour limiter la reproduction de l'espèce, le service Espaces Verts et Espaces Urbains a installé des pigeonniers contraceptifs, au parc de la Providence et au square Jagloday à Alençon. Il a également remis en service celui du parc des Promenades.



fois toutes les deux semaines.

Pour les maintenir sur le site, les pigeons seront nourris à l'intérieur de ces pigeonniers avec **75 kg de grains et 21 litres d'eau aseptisées**. La capacité d'accueil par pigeonniers est de **75 couples**, soit en simultané environ **250 individus** (avec les naissances). Le rayon d'action d'un pigeonnier est d'environ **20 hectares**.



► Renseignements
Service des Espaces Verts et Espaces Urbains
de la Ville d'Alençon
02 33 32 40 87

QUELLES SONT LES UTILITÉS D'UN PIGEONNIER CONTRACEPTIF ?

Il incite les pigeons à siéger dans cet endroit. Ce dispositif permet ainsi **de stériliser les œufs pour limiter les naissances, de procéder à un suivi sanitaire et à un nettoyage des lieux** sur une fréquence d'une